



FEDERATION SYNDICALISTE FORCE OUVRIERE DE LA COMMUNICATION

**POSTES - RGP**

FEVRIER 2008 - Codes A & P

COM

60 rue Vergniaud  
75640 Paris Cedex 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

**FO : vos revendications, notre combat !**

# **PAC 2008 : invitation n'est pas convocation !**

Dans le cadre de la présentation du plan d'actions commerciales 2008, les directions territoriales de l'Enseigne organisent des réunions destinées à l'information des collègues guichetiers.

## **Y-a-t-il obligation de s'y rendre ?**

Sur le document remis à chaque agent figure bien le mot **invitation**, vous avez donc bien toute latitude à décider...

## **Pour répondre à quelques questions...**

- Les guichetiers sont assujettis à un temps de travail prédéterminé par un règlement intérieur précisant les horaires de chaque position de travail sur la semaine ou sur un cycle. Il n'y a pas d'exception à la règle, sauf consentement de l'agent.
- Le fait de se rendre à une **invitation** rendra plus délicat la demande d'heures supplémentaire(s).
- L'anticipation de la fermeture du bureau ne transforme pas l'invitation en obligation. C'est une décision de la Poste qui ne peut pas générer des « heures à rendre » de la part des Postiers.
- Aucune pression et, bien entendu, aucune sanction ne pourra être prise à l'encontre d'un Agent qui ne se rendrait pas à l'invitation.

## **Sur les frais de déplacement...**

La Poste indique qu'ils sont pris en charge.

**Force Ouvrière invite tous les postiers  
à contacter les sections départementales  
en cas de doute ou de difficulté**